



Service diocésain des pèlerinages

18 rue Mégevand

25000 Besançon

Tel : 03.81.25.28.22 / 06.28.66.54.59

pelerinages@diocese-besancon.fr

AGREMENT TOURISME IMO25100008

IMAT ATOUT France / IMO25100008

RSP CVL PRO

MSCN n°002080018000287

PELERINAGE à N.D de LA SALETTE 2024

Du mardi 17 au vendredi 20 SEPTEMBRE 2024

(4 jours et 3 nuits)

« Avec Marie soyons porteur de l'Espérance : ***L'ECOUTE*** »

*L'espérance est une petite voix qui nous assure que rien n'est jamais perdu.
C'est une manière de regarder la vie et ses difficultés, non comme un mal,
mais comme une promesse de vie. »*

Prise en charge des pèlerins aux arrêts suivants :

- Luxeuil – Vesoul – Besançon - rond-point d'Étalans - Pontarlier.

Mardi 17 Septembre

Départ tôt le matin en direction du Sanctuaire.

Repas tiré du sac. Arrêt sur la « prairie de la Rencontre » sur la route Napoléon avant d'arriver à La Salette en fin de journée.

Installation à l'hôtellerie du sanctuaire. Repas. Temps de prière et procession.

Mercredi 18 – Jeudi 19

Découvrir le message de la Salette, participer aux différentes célébrations, processions, veillées et prières des heures selon le planning du sanctuaire. Echanger avec le groupe de pèlerins sur le thème de l'année, visiter le sanctuaire (musée, basilique, chapelle de la rencontre), marcher sur les sentiers pour les adeptes de la randonnée, marcher ensemble sur le chemin de croix. Parcourir les rues de Corps, visiter la maison de Mélanie, de Maximin et le petit village des Ablandins.

Le jeudi 19 : CÉLÉBRATION DE L'APPARITION.

Vendredi 20 Septembre

Retour vers la Franche-Comté en faisant une étape à l'Abbaye de TAMIE au cours de laquelle nous clôturerons notre pèlerinage et visiterons les lieux. Pause pique-nique à l'Abbaye.

Retour par la Suisse.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

4 JOURS / 3 NUITS

50 places disponibles : **420 € par personne**

Supplément chambre individuelle : 60 € (selon disponibilités)

Date limite d'inscription : 17 Août 2024

Acompte de 140 € à l'inscription

Solde avant le 17 Août 2024

Ce prix comprend :

- ✓ L'acheminement jusqu'au Sanctuaire et retour.
- ✓ L'hébergement en chambre dans le sanctuaire.
- ✓ La pension complète du dîner du premier jour au pique-nique du retour.
- ✓ Les visites, les réservations, les rencontres.
- ✓ L'assurance assistance et rapatriement - Assistance-couverture COVID-19.

Ce prix ne comprend pas :

- ✓ Toutes les dépenses à caractère personnel.

INSCRIPTION :

- Aucune réservation ne peut être retenue par téléphone, **l'inscription au pèlerinage ne sera prise en compte qu'à réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte (30% du coût global).**
- Les personnes désirant une confirmation écrite de leur inscription sont priées de nous le notifier et de joindre à celle-ci une enveloppe timbrée à leur adresse.
- Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.
- Le solde du pèlerinage est à verser 30 jours avant le départ. Toute inscription faite moins de 30 jours avant un départ doit être réglée intégralement.
- Le courrier de départ avec les consignes vous sera envoyé par mail.
- Si vous préférez un envoi postal, merci de joindre des timbres.
- Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (Les sommes avancées seront remboursées), d'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

ANNULATION & DESISTEMENT :

Toute annulation doit être notifiée au service des pèlerinages.

En cas de maladie, accident... sur présentation d'un certificat médical, seront retenus :

- 30 € pour les frais de dossier. (55 € pour un couple)
- 25 € par personne pour l'assurance annulation.

ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT : La brochure multirisque est disponible sur demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

Le service des pèlerinages ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut-il prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènements imprévus.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que les tempêtes ou ouragans. Les frais occasionnés restent alors à la charge de pèlerin.

Le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandées, validité du passeport, bon état de santé (selon les voyages).

Tout voyage interrompu ou écourté du fait du participant ne peut donner lieu à remboursement. Toutes les mesures sanitaires seront prises pour un bon déroulement de pèlerinage, mais déjà vous pouvez prévoir l'obligation d'une vaccination complète.